



RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS SPECIALITE SECRETARIAT MEDICAL >>

Service des concours statutaires

Direction des ressources humaines

Références réglementaires :

Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière.

Arrêté du 20 octobre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne permettant l'accès au corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière.

Novembre 2025



SOMMAIRE >

| | |
|--|----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| INTRODUCTION | 3 |
| RAPPEL DES EPREUVES..... | 3 |
| 1. EPREUVES D'ADMISSIBILITE..... | 3 |
| 2. EPREUVES D'ADMISSION..... | 3 |
| LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE | 4 |
| LE JURY | 5 |
| 1 LA COMPOSITION DU JURY..... | 5 |
| 2 LA NOTE DE CADRAGE | 5 |
| FORMATION DES CANDIDATS | 6 |
| LE DEROULEMENT DU CONCOURS | 6 |
| 1. ADMISSIBILITE | 6 |
| A. ADMISSION (OR AUX) | 7 |
| STATISTIQUES | 8 |
| 1. HISTORIQUE DU CONCOURS :..... | 8 |
| B. CONCOURS 2025 :..... | 8 |
| CONCLUSION | 9 |



INTRODUCTION >>

Un concours externe sur titres pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs spécialité secrétariat médical est ouvert à compter du 2 janvier 2025 à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Le nombre de postes est fixé à 96 postes.

RAPPEL DES EPREUVES >>

1. Epreuves d'admissibilité

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche secrétaire médicale ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

2. Epreuves d'admission

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury qui se décompose comme suit :

- présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un assistant médico-administratif dans la branche "secrétariat médical" (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes) ;

- échange avec le jury :

1° A partir d'une ou deux questions courtes en rapport avec les connaissances, missions et obligations d'un assistant médico-administratif de la branche "secrétariat médical" figurant sur le programme mentionné aux 1 et 2 du I de l'annexe I de l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne et externe permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière (durée : 5 minutes) ;

2° A partir d'une mise en situation, s'appuyant sur un texte court, relative au traitement et à la coordination des informations médico-administratives du patient dans un secrétariat médical, correspondant au programme figurant au 3 du I de l'annexe I de l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne et externe permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière. Cette partie de l'échange vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : 20 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes, dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficients 4).

LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE »

Pour les deux branches ouvertes au concours :

| Etapes | Date |
|---------------------------------|---|
| Inscription | Du 02 janvier 2025 au 03 février 2025 |
| Date limite de télétransmission | Jusqu'au 10 février 2025, 14 heures (heure de Paris) |
| Réunion de cadrage | 18 mars 2024 |
| Epreuves écrites | 03 avril 2025 |
| Réunion d'admissibilité | 11 mars 2025 |
| Oraux | Du 30 septembre au 21 novembre 2025 |
| Réunion d'admission | 28 novembre 2025 |
| Affichage des résultats | 1 ^{er} décembre 2025, 14 heures (heure de Paris) |

LE JURY >>

1 La composition du jury

a. Le président

| | |
|--|---|
| Cédric FLESSELLES Directeur des Affaires Economiques et Financières | Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Agence Générale des Equipements et Produits de Santé |
|--|---|

Agissant en qualité de représentant du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

b. Les membres

| | |
|--|---|
| Cécile MARCHAL Cadre administrative – Département réanimation anesthésie médecine péri-opératoire | AP-HP. Sorbonne Université |
| Paule NASTASIE PH, Pédiopsychiatrie, EPS ERASME | CMP Enfants et Adolescents |
| Carole DARTY Professeur | Professeur de l'enseignement du 2 nd degré |
| Alexandra CORBIER Coordinatrice des secrétariats médicaux, Direction des opérations e de la performance | AP-HP. Université Paris-Saclay |

2 La note de cadrage

Le jury a participé à la réunion de cadrage durant laquelle ils sont informés :

- De la composition du jury
- Des missions du jury
- Du calendrier du concours
- Des critères de discrimination

La grille de critères des études de dossier est arrêtée à la réunion de cadrage.

Pour les oraux, il est convenu que les candidats se présentent devant 3 membres du jury.
Le jury disposera pour les oraux d'une version papier du cv des candidats.

Le service concours enregistre les demandes des candidats recalés souhaitant rencontrer les jurys.
Les membres du jury s'organiseront pour les recevoir à la fin du concours. Les candidats recevront un accès au rapport du jury avant leur rencontre avec les membres du jury.

FORMATION DES CANDIDATS >>

Le CFTAO, Centre de Formation aux Techniques Administratives et Ouvrières, a proposé une préparation aux épreuves écrites sous forme de méthodologie et de devoirs sur table accompagnés de session de correction.

Pour les concours interne et externe le CFTAO a préparé les candidats admissibles à l'épreuve orale (méthodologie et entraînement à l'entretien oral, sur la forme et le fond, sur la base du travail préparé par chaque stagiaire en amont) sur 1 journée en petit groupe de 5 personnes.

Cette préparation nécessite néanmoins un travail d'acquisition personnelle indispensable.

LE DÉROULEMENT DU CONCOURS >>

1. Admissibilité

Etude de dossier

Quelques conseils des correcteurs :

Le dossier présenté par le candidat est le seul élément d'appréciation à la disposition du jury. Il est donc primordial de particulièrement bien le soigner :

- Sur la forme, car toute négligence de présentation, mauvaise structuration du dossier, orthographe défaillante, imprécision du vocabulaire, syntaxe inappropriée ou mauvaise qualité de document est sanctionnée,
- Sur le fond, car c'est en fonction des éléments présentés que le jury se fait une opinion sur le parcours du candidat, sa motivation et la légitimité de sa candidature.

Critères d'évaluation :

- Le jury a valorisé les candidats qui ont présenté, outre un dossier impeccable, un parcours précis et mettent clairement en évidence les compétences acquises lors du parcours professionnel.
- Les diplômes obtenus, sans être décisifs, sont un signal envoyé quant à la formation initiale ou suivie au long de sa vie professionnelle afin de renforcer les compétences attendues sur un poste d'AMA.
- L'adéquation de l'expérience professionnelle avec le profil recherché pour occuper un poste d'AMA a aussi été examinée,
- Enfin, l'argumentation déroulée dans la lettre de motivation ainsi que sa sincérité et son authenticité ont été des éléments importants d'appréciation de la candidature. Les lettres de

motivation impersonnelles, voire manifestement rédigées par une intelligence artificielle, ont été sanctionnées.

a. Admission (oraux)

I. Le déroulé des oraux

L'entretien entre le candidat et le jury dure 30 minutes.

Il est composé d'une présentation du candidat, son parcours, ses motivations, ses projets pendant cinq minutes. S'ensuit une série de questions-réponses (cinq minutes) portant sur l'organisation sanitaire en France, conformément au programme, et de l'environnement de l'AP-HP. Puis le candidat expose la solution qu'il apporte au cas pratique qu'il a tiré au sort et préparé pendant 20mn, complétée, en fonction du temps, par des questions complémentaires relatives au cas traité ou au parcours professionnel, pour obtenir des précisions.

II. Présentation du candidat

Globalement, les candidats ont préparé leur présentation et répondent aux exigences de cet exercice. Les meilleurs candidats savent avancer les points saillants de leur carrière et leur motivation de manière dynamique, dans le respect et l'utilisation du temps imparti, ce qui est valorisé par le jury. Certains candidats ont totalement négligé leur présentation, en n'ayant manifestement pas du tout préparé cet exercice : ceci se manifeste par un discours confus, peu compréhensible voire contradictoire ou une incapacité à tenir dans le temps imparti. Certains rares candidats ont expédié leur présentation en moins d'une minute, laissant le jury dans l'incapacité de juger du parcours du candidat et de sa motivation.

III. Questions et/ou cas pratique

Deux catégories de candidats se distinguent concernant le cas pratique : ceux qui font l'effort de bien analyser la question posée pour y apporter une réponse pertinente et fondée, quitte à poser certaines hypothèses. Les meilleurs de ces candidats élargissent intelligemment le sujet, montrant au jury d'une part l'étendue de leur connaissances techniques et d'autre part leur capacité à prendre de la hauteur face à une situation concrète. Les moins bons candidats apportent une réponse non pertinente voire contraire au droit, ce qui est pénalisé par le jury.

Les questions techniques sont aussi traitées de manière nuancées entre les candidats, indépendamment de leur expérience hospitalière. Certains, très bons, connaissent bien le milieu dans lequel ils évoluent professionnellement. D'autres, assez nombreux, ignorent les rudiments de l'organisation hospitalière, pourtant détaillés dans le programme des connaissances attendues.

IV. Critères d'évaluation

Le jury apprécie donc la prestation de chaque candidat à l'aune de sa clarté d'expression, sa capacité de conviction, ses connaissances techniques dans son champ direct d'activité, ses connaissances générales de l'organisation sanitaire et/ou hospitalière, sa capacité d'adaptation, notamment dans la réponse apportée au cas pratique, et la cohérence générale de son propos en lien avec son parcours.

V. Quelques conseils des correcteurs

L'oral de ce concours doit être préparé avec sérieux pour répondre aux exigences des différents temps qui le structurent. Les candidats doivent se référer au programme afin de bien appréhender les attendus du concours et de se préparer de manière structurée.

La présentation doit notamment permettre de montrer au jury ses réalisations et son potentiel dans la fonction d'AMA, dans le cadre d'un exercice formaté.

En outre, le jury doit pouvoir apprécier, au travers des réponses apportées aux questions techniques et au cas pratiques, la bonne maîtrise des notions et pratiques professionnelles des AMA et une connaissance satisfaisant de l'environnement de travail.

Le jury insiste donc sur la rigueur nécessaire à avoir quant à la préparation de cet exercice.

STATISTIQUES >>

1. Historique du concours :

Le dernier concours date de 2021-2022 :

- **40 postes ouverts,**
- **72 candidatures admissibles pour 304 candidats inscrits,**
- **40 lauréats sur liste principale.**

b. Concours 2025 :

Nombre de postes ouverts : 96

| | | Admissibilité | Admission | |
|--------------|-------------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| | Nombre de candidats inscrits | Nombre de candidats convoqués (admis à concourir) | Nombre de candidats admissibles | Nombre de candidats présents |
| Femmes | 617 | 407 | 131 | 118 |
| Hommes | 23 | 12 | 1 | 1 |
| Total | 640 | 419 | 132 | 119 |
| | | | | 75 |

i. Seuil d'admission :

Seuil : 10 / 20

Amplitude des notes :

Max : 19,75/20

Min : 1,25 /20

CONCLUSION >>

Le concours externe d'AMA, comme tout concours, nécessite une préparation sérieuse.

Le jury conseille donc aux futurs candidats de bien soigner le dossier de présentation, reflet du parcours du candidat, et de s'engager pleinement dans la préparation de chaque séquence de l'oral, afin d'optimiser les chances de succès.